



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 décembre 2021

DES RÉFÉRENTS LAÏCITÉ ASSURERONT LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DANS LES SERVICES PUBLICS

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de Montchalin et la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté Marlène Schiappa, se félicitent de la publication au Journal Officiel du décret instaurant un référent laïcité dans tous les services publics, conformément aux dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021 et aux engagements pris lors du Comité interministériel de la laïcité sous la présidence du Premier Ministre.

Le référent laïcité, désigné par chaque administration de l'Etat, collectivité territoriale ou établissement public de santé, sera chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout fonctionnaire ou chef de service qui le consulte, de sensibiliser les agents publics à la laïcité, et d'organiser une journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

La loi fixe ainsi de nouvelles frontières à la laïcité et s'applique désormais dans tous les organismes chargés d'une mission de service public quel que soit leur statut et est étendue aux entreprises délégataires telles que les sociétés de transport urbain.

Le Comité interministériel de la laïcité (CIL) créé le 15 juillet 2021 vise au respect et à la protection de l'équilibre de notre modèle de laïcité qui concilie l'exercice des libertés individuelles avec l'exigence de cohésion républicaine. Il permet de coordonner l'action de l'ensemble des ministères concernés au plus près des réalités du terrain et d'assurer le respect et la promotion du principe de laïcité par tous ceux qui en sont les dépositaires et la font exister au quotidien.

La mise en place de référents laïcité s'inscrit dans les [17 décisions annoncées en juillet 2021](#) par le Premier ministre Jean Castex. Elle sera effective en 2022 et accompagnera le déploiement des formations à la laïcité de tous les agents publics d'ici 2025.

« Je m'assurerai que tous les référents laïcité soient formés à leurs fonctions dès le début de l'année 2022 afin d'accompagner et de conseiller tous les agents publics sur l'application concrète et quotidienne du principe de laïcité au bénéfice de l'ensemble des usagers de nos services publics » a déclaré Amélie de Montchalin.

« La présence de référents laïcité s'inscrit dans une volonté d'adapter la loi de 1905 aux enjeux d'aujourd'hui. Nous passons à l'action pour protéger le fondement de notre république, avec notamment la formation de 100% des agents publics aux enjeux de laïcité d'ici 2025 » a ajouté Marlène Schiappa.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour en savoir plus sur le décret instaurant les référents laïcité :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044560491>

Pour en savoir plus sur le CIL : <https://www.gouvernement.fr/le-comite-interministeriel-de-la-laicite>

Contact presse :

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques :
presse.mtfp@transformation.gouv.fr

Ministère chargé de la Citoyenneté :
01 40 07 21 74
Sec.PRESSECABMINDEL@interieur.gouv.fr